

La MSA en actions



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Le bulletin d'information de la protection sociale agricole en Berry-Touraine



Edito

L'assemblée générale aura été l'occasion d'évoquer l'activité de notre caisse au cours de l'année passée mais aussi son avenir.

Symbole d'une protection sociale qui évolue, la création d'un système d'indemnités journalières pour les exploitants devrait bientôt voir le jour. Cette prestation obligatoire amortira les répercussions sur l'activité en cas de problème de santé. La pérennisation de nos exploitations en dépend, j'en suis convaincu.

Autre sujet d'importance pour notre avenir, la révision complète des mécanismes de notre gestion financière voulue par les pouvoirs publics souffrant du manque de concertation. Si je conçois qu'une évolution s'impose, nous devons défendre les particularités de notre institution qui font notre plus-value pour l'adhérent, la profession agricole et aussi pour nos territoires.

Ces deux exemples illustrent l'importance de notre engagement d'élus au service de notre profession.

Pascal Cormery,
Président

Spécial Assemblée Générale

Lors de l'assemblée générale de la MSA Berry-Touraine, son directeur général Jean-Luc Cerneau a présenté l'activité de la caisse en 2011 et dressé le bilan de l'année.

Après une année 2010 marquée par la fusion des MSA de l'Indre et de Touraine, 2011 a constitué une année de consolidation et de stabilisation pour la MSA Berry-Touraine.

Jean-Luc Cerneau précise que « les organisations et les modes de fonctionnement mis en place au moment de la fusion ou dans les mois qui ont suivi, telles que la centralisation de la gestion des prestations familiales sur un seul site et la création d'un service en charge de la gestion des données individus, ont atteint un rythme de croisière ». Autre élément de satisfaction, « les plans d'action mis en place dans certains secteurs comme par exemple pour la gestion des prestations familiales ou des indemnités journalières, ont permis un redressement des délais de traitement des dossiers ». Enfin, le nombre d'inscrits aux services en ligne « a plus que doublé en l'espace d'un an ». Toutefois, la marge de progression reste encore importante.

Mais Jean-Luc Cerneau rappelle que « notre action s'inscrit cependant dans un contexte toujours plus contraint ; la



Jean-Luc CERNEAU,
Directeur Général

diminution permanente de nos effectifs conjuguée à une insuffisance de recettes nous conduisent à rechercher de nouvelles réponses en terme d'organisation et de mode de fonctionnement pour continuer à assurer dans les meilleures conditions nos missions et le service à l'adhérent ». C'est pourquoi il tient à remercier chaleureusement le personnel de la MSA « qui, par son investissement quotidien dans un contexte de changement continu, permet à la MSA Berry-Touraine de progresser pour atteindre les objectifs qui lui sont fixés par la convention d'objectifs et de gestion jusqu'en 2015 ».

Sommaire

Rapport d'activité du Directeur
pages 2 - 4

Rapport mutualiste
pages 5 et 6

Questions des délégués posées à l'AG
pages 7 et 8

Intervention de Mme Leclerc, Directrice de l'ORS
page 9

Retour en images
pages 10 et 11

Agenda
page 12

Rapport d'activité du Directeur

La population protégée



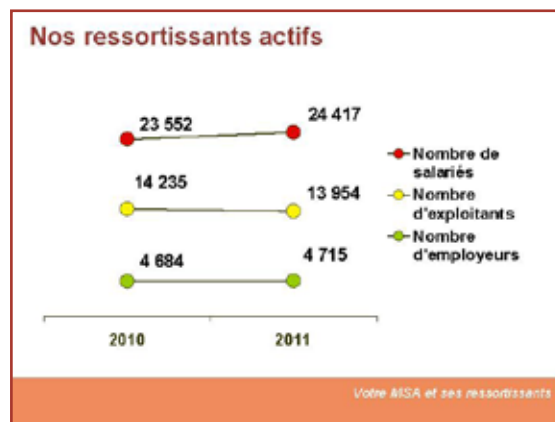
La population protégée par la MSA Berry-Touraine continue de diminuer.

En effet, le nombre des bénéficiaires maladie, actifs, retraités et ayant droits baisse de 2,4 %.

La population active, constituée des chefs d'exploitation, des conjoints collaborateurs et des salariés des entreprises agricoles est en hausse de +1,4 %. Celle-ci est la conséquence d'une reprise de l'emploi salarié en 2011.

Quant à la population des retraités, exploitants et salariés percevant une pension, elle diminue de -1,2 %.

Cette évolution résulte notamment d'une baisse du nombre de nouveaux retraités en particulier pour les non salariés.



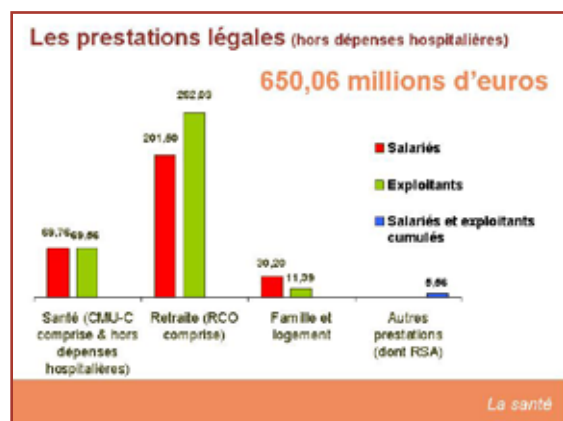
Le nombre des salariés en activité, comptabilisé en personnes physiques, enregistre une hausse de +3,67 %.

Cette évolution moyenne s'explique notamment par une hausse de l'emploi au 2ème trimestre (+3 %) et au 3ème trimestre (+8 %).

S'agissant du nombre moyen d'employeurs de main d'œuvre permanents et occasionnels sur l'année 2011, il reste stable (+0,7 %).

Toutes catégories confondues, le nombre d'actifs non salariés agricoles diminue de -1,97 %.

Les prestations légales



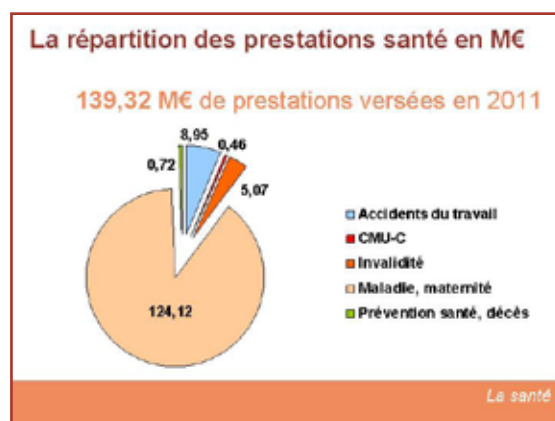
S'agissant des prestations légales, le montant total versé aux salariés et aux exploitants s'établit à 650 millions d'euros. Ce montant est légèrement inférieur par rapport aux 654 millions versés en 2010.

Il est constitué :

- ♦ des prestations retraite, qui représentent 71 % du montant total des prestations,

- ♦ des prestations santé (hors dépenses hospitalières), qui représentent 21 % du montant total,
- ♦ des prestations familiales et de logement, qui représentent 6 % de l'ensemble des prestations.

Le poste « Autres prestations » comprend notamment le Revenu de Solidarité Active, l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité et la prime de Noël, et représente à peine 1 % du total des prestations légales.

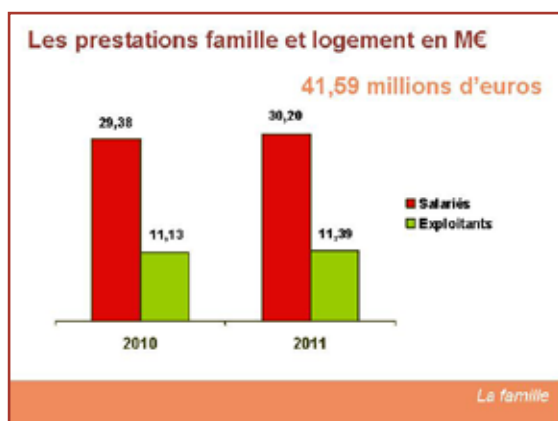


Les dépenses de santé, CMU-C comprise et hors dépenses hospitalières, enregistrent une baisse (-3,7 %) qui s'explique par la

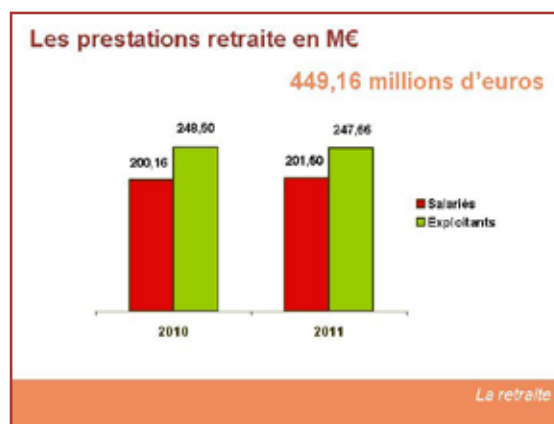
diminution du nombre de personnes protégées, mais aussi par les politiques de maîtrise médicalisée mises en place depuis quelques années.

On observe en 2011 au sein des dépenses de santé les évolutions suivantes :

- ♦ une diminution des dépenses d'honoraires de 3,1 %
- ♦ une diminution des dépenses liée aux prescriptions de 3,1 %, dont le poste pharmacie qui perd 5 %,
- ♦ une très légère diminution des dépenses de transport de 0,7 %,
- ♦ une progression des dépenses relatives aux indemnités journalières de 3 %.



Bien que le nombre d'allocataires baisse de -2,8 % (11 609 en 2010), le volume des prestations famille et logement versées augmente sensiblement par rapport à 2010 (+ 2,6 %) du fait de la revalorisation des prestations familiales appliquée au 1er janvier 2011 (+1,5 %) et de la revalorisation de l'AAH d'un peu plus de 4 % durant l'année 2011.



En matière de retraite, le montant global versé s'élève à un peu plus de 449 millions d'euros, hors retraite complémentaire obligatoire des exploitants, et reste stable par rapport à 2010.

4 322 demandes de retraite ont été traitées par la MSA en 2011, soit 10 % de moins que l'année précédente.

Cette évolution est la conséquence de l'évolution démographique de la population agricole d'une part et des mesures de recul de l'âge de départ à la retraite d'autre part, résultant de la loi de 2010 portant réforme des retraites.

L'action sanitaire et sociale



En 2011, le montant total des prestations individuelles d'action sociale versées est de plus de 3 millions d'euros, en hausse de +2,3 % par rapport à 2010.

La part des prestations individuelles versées aux familles et aux personnes âgées représente respectivement 37 % et 54 % de l'ensemble des prestations.

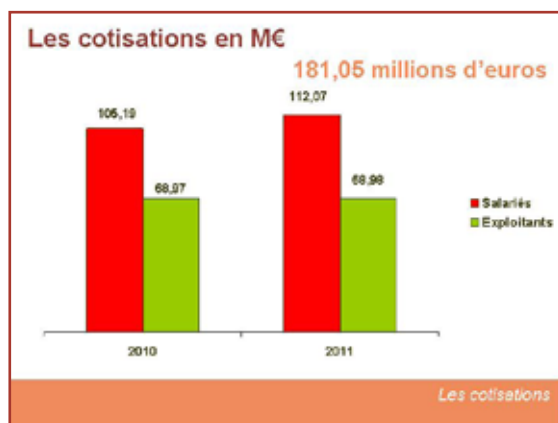
Les aides aux personnes âgées s'élèvent à plus de 1,7 million d'euros.

Les trois principaux postes de dépenses se répartissent de la façon suivante :

- ♦ La prise en charge des frais d'aide à domicile représente 84 % du montant global des dépenses pour 1,4 million d'euros.
- ♦ Au titre de l'adaptation de l'habitat, les dépenses de 126 000 € correspondent à plus de 7 % du montant total.
- ♦ Enfin, les dépenses de téléassistance de 69 000 € représentent 4 % du total des aides aux personnes âgées.

En 2011, les aides aux familles et aux jeunes représentent près de 1,2 million d'euros. Les 3 principales dépenses concernent celles liées à l'accueil des jeunes enfants, aux loisirs et vacances ainsi qu'aux secours aux familles rencontrant des difficultés.

Les cotisations



S'agissant des cotisations, le montant total, hors CSG et CRDS, émis pour les salariés et les exploitants s'élève à un peu plus de 181 millions d'euros.

Le montant des cotisations sur salaires émises augmente de 6,5 %. Cette évolution est principalement due à une hausse des heures travaillées, qui explique environ 60 % de l'augmentation.

Quant au montant des cotisations émises pour les exploitants, il reste au même niveau qu'en 2010.

Le résultat de l'exercice



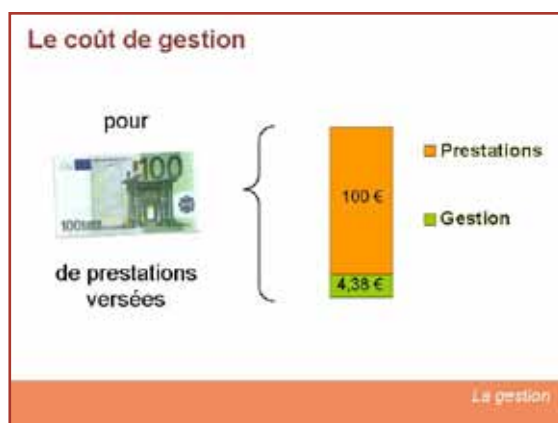
Le résultat s'établit à - 1,8 millions d'euros et se dégrade de 536 000 euros en 2011.

Malgré nos efforts qui s'inscrivent dans le respect des règles institutionnelles relatives à la gestion des effectifs, à la politique salariale, aux différents cadrages budgétaires, nous ne parvenons pas à l'équilibre car nous constatons une baisse plus rapide des recettes, - 8,4 % que des dépenses(- 6,25 %) et ce constat est le même depuis de nombreuses années.

La baisse des recettes résulte de la conjugaison de trois éléments :

- ♦ une diminution des unités d'activité de la caisse plus forte que la moyenne nationale de 0,6 points par an en moyenne depuis plusieurs années,
- ♦ une diminution des produits d'activité annexe notamment liée à la gestion pour le compte d'assureurs et de mutuelles des décomptes maladie complémentaires,
- ♦ une absence de produits financiers.

Le coût de gestion



Le coût de gestion de la caisse, rapport entre le total des charges de fonctionnement et le total des prestations versées, a été de 4,38 %.

Ainsi, pour 100 € de prestations versées (prestations légales, d'ASS et de Prévention des Risques Professionnels), les charges de fonctionnement de la MSA Berry-Touraine s'établissent à 4,38 €.

Rapport mutualiste 2011



Pierre OLAYA, membre du conseil d'administration et président de la commission vie mutualiste, a présenté l'action des délégués au cours de l'année passée. Une activité mutualiste riche et fournie au coeur de nos territoires de vie.

Premier point abordé par Pierre OLAYA, l'activité des différentes instances en 2011 : « la commission d'action sanitaire et sociale et la commission de protection sociale ont statué sur des demandes d'aides individuelles ou collectives, ainsi que sur des demandes de remises de majorations de retard sur cotisations. Au total, les commissions d'action sanitaire et sociale départementales ont formulé un avis sur 1 078 dossiers représentant plus de 413 000 € d'aides individuelles. Ces avis ont été validés en totalité par les membres du comité paritaire d'action sanitaire et sociale restreint. Les commissions de protection sociale départementales, quant à elles, ont étudié 1750 dossiers sur les 3 départements et les propositions de décision soumises à la CRPSS ont représenté près de 477 000 € de remises de majorations de retard sur les cotisations dues ». Le président revient ensuite sur les forums départementaux : « ils avaient pour thème l'accès aux soins. Vous étiez 214 délégués présents et nous avons compté 436 participants à ces forums, dont 131 invités par vos soins ». Un bilan globalement positif compte tenu du nombre de personnes présentes et de la richesse des échanges. Pierre OLAYA salue ensuite l'activité des échelons locaux : « au sein des 61 échelons locaux, 106 réunions de terrain ont été organisées avec votre aide et ont attiré 1957 participants ». Des actions qui ont porté essentiellement sur la prévention dans le domaine de la santé et des risques professionnels.

L'accompagnement et formation

Pour permettre aux délégués de bien comprendre leur rôle pour le jouer pleinement dans un contexte en constante évolution, un dispositif d'accompagnement a été

mis en place. « C'est pour ouvrir des espaces de dialogue où vous pouvez exprimer vos questions, doutes, remarques et où nous pouvons, nous, vous éclairer sur les méthodes, techniques et argumentaires qui pourraient vous être utiles, que sont organisées chaque année des journées d'échange et d'information dans les cantons. Elles traitent de thèmes que vous nous aviez indiqué prioritairement en début de mandat ». rappelle Pierre OLAYA. C'est ainsi qu'en 2011 ont été abordé plusieurs thèmes : meilleure connaissance de la MSA, le rôle du délégué et son implication dans le plan d'action mutualiste. Le bilan des 24 journées organisées qui ont regroupé 220 délégués est positif : le niveau de satisfaction à l'issue de ces journées est important, même si certains expriment encore des difficultés à aller au devant des adhérents ou à trouver des idées d'actions à conduire sur le terrain. Dans le domaine de la formation, plusieurs élus ont pu bénéficier d'une formation de deux jours à la prise de parole en public et au fonctionnement de la fédération des MARPA. Pierre OLAYA souligne enfin « que la vie mutualiste est coordonnée sur le terrain par les présidents d'échelons locaux. Il est donc important de les réunir deux fois par an afin de leur donner toutes informations utiles à l'exercice de leur mandat et leur permettre d'exprimer aux représentants du conseil d'administration leurs attentes, questions et propositions. En 2011, 80 % des Présidents étaient présents à ces réunions, et la richesse des échanges a contribué à la synergie de notre réseau ».

Des actions pour répondre aux besoins

La vie mutualiste se concrétise réellement à travers les actions conduites sur les territoires en réponse aux besoins de nos adhérents. En 2011, 45 actions ont été conduites, chacune sur un ou plusieurs cantons avec l'aide des trois animatrices impliquées aux côtés des délégués. « Je ne peux pas citer toutes les actions que vous avez mises en place. Je voudrais tout de même en citer trois, qui me semblent représentatives de l'engagement attendu sur le terrain ». Il s'agit tout d'abord de l'information sur les risques professionnels en exploitation agricole organisée dans l'Indre, à l'initiative de délégués des cantons d'Ardentes et Neuvy-Saint-Sépulchre. Cette information, animée par le conseiller prévention de la MSA, a eu lieu sur l'exploitation même de l'un de nos délégués qui a reçu chez lui 22 exploitants et salariés agricoles, et a accepté de servir de terrain d'observation pour repérer les risques existants autour de lui. « Un projet pour lequel l'investissement des délégués, tant sur les objectifs, le format, la logistique que sur la sensibilisation du public, a été décisif dans le succès rencontré » salue Pierre OLAYA.



Accompagner les agriculteurs en situation de fragilité

Rapport mutualiste 2011

Il revient ensuite sur l'action intitulée « *qui veut voyager loin ménage sa monture* » conduite dans l'Indre-et-Loire. Cette action a fait suite à un travail de groupe mené par le service social et le service prévention des risques professionnels auprès de sept exploitants agricoles confrontés à un problème de maladie ou de handicap. L'objectif de ce travail était de faire prendre conscience aux personnes concernées que la santé est un capital précieux à préserver en priorité. Avec leur accord, un DVD a été conçu par la MSA qui a recueilli leur témoignage sur la situation qu'ils vivaient. En lien avec les délégués des cantons de Ligueil, Descartes et Preuilly sur Claise, ce DVD a été présenté à 51 personnes qui ont pu le visionner au cours d'une réunion où la richesse des débats et les nombreuses questions posées ont témoigné du succès de l'opération. Enfin, Pierre OLAYA a terminé son exposé avec le « *café-débat sur la préparation à la retraite* », organisé par

les quatre cantons de Blois et par ceux de Marchenoir, Ouzouer le Marché, Mer dans le Loir-et-Cher. « *Cette action a pu être montée grâce à l'implication très forte de cinq délégués depuis l'élaboration du projet jusqu'à sa mise en œuvre effective, allant jusqu'à la fourniture même du mobilier adapté au format de l'évènement* » salue Pierre OLAYA. Les questions posées et propos échangés ont démontré sans ambiguïté que, si les aspects administratifs de la retraite étaient pris en charge par les institutions, l'impact psychosocial de la cessation d'activité méritait d'être mieux anticipé par les exploitants, leur évitant ainsi de se sentir brutalement désœuvrés et inutiles. Pour Pierre OLAYA, « *ces 3 actions illustrent bien que, lorsque l'engagement et la créativité des délégués rencontrent le professionnalisme de l'animatrice, alors la motivation et le succès sont au rendez-vous* ».



Café-débat sur la préparation à la retraite

Perspectives 2012

Le thème choisi pour les forums départementaux cette année est « *Vivre en milieu rural* ». Par ce choix, la MSA souhaite, à partir des caractéristiques de chaque département, faire le point sur les enjeux et perspectives offertes, ainsi que sur la manière dont les territoires s'en saisissent. Leurs dates sont d'ores et déjà fixées : le 7 novembre dans le Loir-et-Cher, le 23 novembre dans l'Indre-et-Loire et le 27 novembre dans l'Indre. Cette année encore, chaque délégué disposera de deux invitations à remettre à des adhérents de leur choix. « *Distribuez-les autour de vous et venez accompagnés : vous contribuerez ainsi à ce que la MSA reste visible et accessible pour ses ressortissants* » demande Pierre OLAYA aux élus. Concernant les journées d'échange et d'information, elles approfondiront le travail commencé sur le rôle du délégué en analysant cette fois un projet concret d'animation locale. En consolidant la réflexion initiée en 2011, ce travail devrait contribuer à la mobilisation de forces vives sur les territoires. Et c'est dans ce même esprit que les rencontres avec les Présidents d'échelons locaux seront organisées. Outre les échanges sur l'actualité, elles participeront à approfondir le rôle de Président. Pour Pierre OLAYA, « *il est important d'identifier et de partager les méthodes et outils susceptibles d'aider tous les délégués dans l'exercice de leurs missions* ».



Forum départemental à Châteauroux

Questions des délégués



Michel VAUDOUR,
président de
l'échelon local
de Château-
Renault :

L'harmonisation des règles de calcul des retraites des non salariés agricoles avec celle des salariés est-elle envisageable ?

Pascal CORMERY, président de la MSA Berry-Touraine :

L'harmonisation des règles de calcul des retraites de toutes les catégories professionnelles (travailleurs indépendants, salariés) fait partie des réflexions qui ont été engagées lors de la dernière réforme des retraites en 2010. L'alignement avec le régime des salariés demandera le passage à une retraite exprimée en points, telle qu'on la connaît en retraite complémentaire des salariés, qui serait le reflet de toute la carrière et permettrait notamment aux bas salaires (inférieurs à 200 SMIC horaires par trimestre) d'acquiescer des droits dès le 1er euro. Dans ce contexte, le passage au calcul des retraites des exploitants sur les 25 meilleures années ne paraît plus d'actualité. De plus, l'IGAS a montré que ce mode de calcul privilégierait les revenus les plus élevés, au détriment des revenus les plus faibles. Mais au vu des finances publiques, il va falloir davantage cotiser à sa retraite complémentaire. La retraite complémentaire obligatoire (RCO) possède 2 avantages : elle est assurée par les pouvoirs publics et son taux de retour est très bon. J'en profite pour rappeler qu'il aurait été sage que, dès les années 70, les responsables d'organisations agricoles acceptent le principe d'une RCO.



Benoît THUILLIER,
Vice-Président
de l'échelon
local de
Vouvray :

Suite à la recrudescence des zoonoses, en particulier la fièvre Q, la MSA envisage-t-elle de mettre en place des actions de prévention direc-

tement dans les exploitations, et d'assurer un suivi régulier des personnes à risque comme les femmes enceintes, ou les exploitants ?

Pascal CORMERY :

Il y a une recrudescence de cas dans les élevages caprins de nos trois départements. Nous travaillons aujourd'hui avec la Direction Départementale de la Protection des Populations, le Groupement de Défense Sanitaire, le laboratoire départemental et l'Institut National de Médecine Agricole de manière à réaliser des actions de prévention. Elles consistent chez l'homme à se protéger de toute contamination par le port de gants et de masques et d'éviter tout contact lors des mises bas. Plus généralement la mise en place de mesures de maîtrise sanitaires est indispensable (destruction des placentas, avortons et animaux morts, curage, stockage du fumier pendant au moins 6 mois, désinfection...). Il y a aussi une action de sensibilisation aux zoonoses auprès des médecins.

Comment la MSA compte-t-elle gérer la situation des travailleurs étrangers embauchés par l'intermédiaire d'une société d'intérimaires ?

Pascal CORMERY :

C'est une vraie difficulté. Lorsque les employeurs de main d'œuvre cherchent mais ne trouvent pas de personnel, ils se replient sur les sociétés d'interim qui font venir de pays européens des salariés. De part leur statut, ces salariés et ces sociétés, situées à l'étranger, ne cotisent pas à notre régime de protection sociale. Bien entendu, ils ne bénéficient pas des prestations de la MSA.



Agnès MAUCLAIR,
Présidente
de l'échelon local
Herbault/
Saint Amand
Longpré :

Quelle est la politique des pouvoirs publics en matière d'accompagnement financier de la prévention ?

Jean-Luc CERNEAU, directeur général de la MSA Berry-Touraine :

La politique de prévention des pouvoirs

publics est portée par l'Agence Régionale de Santé. Elle fait l'objet d'un schéma régional de prévention 2012-2016 intégré au Plan stratégique régional de santé. Sur le plan de l'accompagnement financier, les financements de l'ARS sont octroyés à l'issue d'appels à projets ouverts lancés au plan régional auprès de l'ensemble des opérateurs de prévention sur la base d'un cahier des charges détaillant par thématique de santé publique et de prévention les axes prioritaires. La MSA se positionne alors ou non en fonction des projets et de ses priorités. Il convient toutefois de préciser que les moyens de financement de ces actions sont limités et ont été réduits ces dernières années. De plus, il s'agit de financements annuels, ce qui peut poser des problèmes de gestion pour les structures porteuses de ces actions de prévention. En complément à ces actions de prévention, l'assurance maladie au travers les fonds nationaux de prévention agricoles (FNPEISA) et du régime général (FNPEIS) finance également des actions de prévention (des dépistages des différents cancers, les campagnes de vaccination ROR, grippe, etc...). Pour la caisse Berry-Touraine, ces dépenses de prévention ont représenté plus de 579 000 € en 2011.



Louis SOHIER,
Vice-Président
de l'échelon
local d'Ai-
gurande :

Les adhérents n'ayant pas accès à Internet sont-ils informés individuellement de la possibilité de recevoir des décomptes maladie en format papier ?

Jean-Luc CERNEAU :

Les adhérents qui souhaitent continuer à recevoir leur décompte d'information sur support papier, peuvent en faire la demande auprès de la caisse. Ceux qui disposent d'une mutuelle ne pratiquant pas les échanges électroniques avec notre caisse continuent à recevoir ce décompte.

L'avantage de pouvoir consulter ses remboursements et leur détail sur internet est de disposer de l'information détaillée dès que le remboursement est effectué.

Questions des délégués



Jackie JOUBERT,
Président de
l'échelon local
d'Amboise,
Bléré, Mont-
louis :

Serait-il possible d'obtenir un récapitulatif des montants et modes de retenues existants lors du calcul des remboursements de soins ? De même, est-il possible de faciliter la comparaison entre le montant porté sur le décompte et le prélèvement effectué ? Une information sur ces points peut-elle être mise en ligne sur le site de la MSA ?

Jean-Luc CERNEAU :

Le détail des retenues effectuées sur vos remboursements apparaît sur le décompte d'information que vous recevez, ou que vous consultez sur votre espace privé du site internet de la MSA Berry-Touraine. Vous y trouvez également, dans la rubrique Santé, une présentation détaillée de toutes les différentes franchises. Si vous n'êtes pas encore inscrit au site internet de la MSA, il vous suffit, dans le pavé « Espace Privé » de cliquer sur « inscription » et de remplir le formulaire proposé. Vous recevrez alors un mot de passe qui vous permettra d'accéder à toutes vos données personnelles des domaines Santé, Famille, Retraite.



Daniel ROY,
délégué de
l'échelon local
de Chinon :

Sur le site de la MSA, en plus du relevé de carrière, est-il possible d'obtenir une estimation du montant de sa retraite ?

Pascal CORMERY :

Le site internet propose un outil de simulation pour les salariés et non-salariés agricoles, qui vous permet d'obtenir une estimation de votre future retraite. Pour autant, dès lors que votre carrière n'a pas été linéaire et que vous avez cotisé auprès de plusieurs régimes, nous vous invitons à prendre rendez-vous avec un de nos agents d'accueil, pour obtenir une évaluation plus précise de votre future retraite. Par ailleurs, chaque cotisant reçoit désormais un relevé individuel de situation (RIS) tous les 5 ans entre l'âge de 35 et 50 ans, qui retrace l'intégralité de la carrière dans tous les régimes de base de la sécurité sociale. Il reçoit également une estimation indicative globale (EIG) à l'âge de 55 et 60 ans, qui permet au cotisant d'avoir une estimation du montant de sa future retraite de base. Je terminerai en m'adressant aux jeunes installés : ne négligez pas votre retraite, il n'est jamais trop tôt pour la préparer.



Dominique BERTHEAU,
délégué de
l'échelon
local de
Blois 3 :

*Suite à un
accident de travail,
j'ai dû attendre*

2 mois sans percevoir d'indemnités de la MSA. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi tant de lenteur dans le traitement de mon

dossier ? Mon amie, d'après la MSA lui a expliqué qu'elle n'aurait pas droit au RSA et a dû adresser au moins 5 dossiers pour s'entendre dire dernièrement qu'elle y a droit. Pourriez-vous améliorer la performance de vos services ?

Pascal CORMERY :

Votre question concernant un dossier personnel, M. BÉREAU, directeur adjoint, va prendre contact avec vous pour répondre à vos questions.



Jacky TARTARIN,
adminis-
trateur et
délégué de
l'échelon
local de Bléré :

*Il semblerait que
cette année les retraités
n'aient pas reçus le récapitulatif des
montants perçus au titre de leur retraite
et nécessaires pour leurs déclarations fis-
cales.*

Jean-Luc CERNEAU :

Nous avons décidé de ne pas adresser cette année 120 000 attestations fiscales papier car ces éléments sont pré remplis par la DGI sur la feuille d'imposition. Cela a suscité 7 000 appels téléphoniques mais cette démarche participe également à la réduction de nos dépenses, comme la suppression des décomptes maladie papier.



Intervention de Mme Leclerc

Prévention santé : quel impact sur les populations ?

Dépistage des cancers, journée mondiale sans tabac, etc... Nous avons tous vu ou entendu parler de ces campagnes de prévention dans les médias. Mais quelle est leur origine ? Qui décide et quel est leur impact ? Céline Leclerc, directrice de l'Observatoire régional de la santé du Centre (ORS) nous explique les mécanismes de la santé publique en matière de prévention santé.

Genèse d'un plan d'action

Améliorer l'état de santé des populations, tel est l'objectif de la santé publique. Pour y parvenir, il faut analyser les besoins sanitaires et déterminer les problèmes de santé prioritaires qui donneront naissance à la conduite d'un plan d'actions. Céline Leclerc cite comme exemple le « *plan nutrition santé* », dont c'est la 3^{ème} édition, déclenché suite à l'évolution inquiétante des cas de surpoids et d'obésité en France. « *Une véritable bombe à retardement pour notre système de soins* » selon la directrice de l'ORS, car « *ces cas engendreront des maladies cardio-vasculaires et du diabète d'ici quelques années* ». Le plan cancer est un autre exemple avec, pour la période 2009-2013, 5 axes, 30 mesures et 118 actions. Enfin, l'évaluation du plan d'action vérifie si le plan a porté ses fruits ou non. Parmi les intervenants au plan national, le Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports élabore la politique de santé publique, conçoit et évalue les programmes de santé et coordonne les différentes agences sanitaires ; le gouvernement fixe les objectifs de la politique et les principaux plans d'action ; le parlement examine, amende, vote la loi puis évalue sa mise en œuvre. Au plan régional, c'est l'agence régionale pour la santé (ARS) qui pilote l'organisation en déclinant les plans nationaux mais aussi les priorités régionales en matière de prévention santé mises en œuvre par exemple par la MSA.

L'état de santé dans le Centre en nette amélioration

Depuis 1950, on vit mieux et plus longtemps en meilleure santé en région Centre. On doit cette évolution à l'amélioration des conditions de vie et d'hygiène et bien sûr aux progrès de la médecine. Avec une espérance de vie de 77,4 ans pour les

hommes et 84,3 ans pour les femmes, la région Centre occupe respectivement les 12^{ème} et 11^{ème} place. En 2030, on prévoit un accroissement de l'espérance de vie s'accroisse qui conduira à l'augmentation du nombre des personnes âgées. En 2040, les plus de 65 ans seront 787 000 (+70 % d'augmentation par rapport à 2007), les plus de 75 ans 458 000, (+100 %) les plus de 85 % 114 000 (+181 %) et les centenaires seront 5 000 (5 fois plus) ! Conséquence, notre système de soins va devoir anticiper cette évolution pour pouvoir y répondre. Notamment la prévention, la rééducation et l'éducation thérapeutique.

La prévention

« *Elle n'est pas que l'affaire du système de santé* », précise Céline Leclerc, « *lorsque le conseil général construit une route, il doit tenir compte des critères de sécurité pour les usagers comme une piste cyclable pour les 2 roues par exemple* ». Problème, les actions menées peuvent avoir des effets positifs, neutres, voir négatifs. A titre d'exemple, Céline Leclerc choisit les campagnes contre la consommation excessive d'alcool. « *Les mesures contraignantes (augmentation des prix, vente interdite aux moins de 18 ans) sont celles qui sont à la fois efficaces et de faible coût alors que les mesures d'éducation (« 1 verre ça va, 3 verres bonjour les dégâts » et les capitaines de soirée) ne produisent pas l'effet escompté* ».

Les inégalités de santé

On conçoit aujourd'hui la santé comme un processus d'interactions entre le corps,

les conditions matérielles et les rapports sociaux. Il en résulte des inégalités entre groupes sociaux, comme par exemple une espérance de vie plus importante pour les cadres que pour les ouvriers. « *De fait, la santé n'est pas seulement l'affaire des médecins. Certes le système de santé joue un rôle mais n'apporte qu'une faible contribution à l'amélioration de l'état de santé de la population car il reste essentiellement centré sur les soins. Un rapport du haut comité de la santé publique qui estime que l'impact du système de soins sur l'amélioration de la mortalité est de l'ordre de 10 à 20 % seulement ! La prévention et la promotion pour la santé sont essentielles à condition de prendre en compte l'individu et son environnement. Les résultats probants des campagnes contre le tabac et contre l'alcool l'ont prouvé* ».

L'ORS : une aide à la décision

La principale mission de l'ORS est l'aide à la décision de par l'observation et la mise à disposition de l'information sur l'état de santé de la population et ses besoins. L'ORS met en œuvre de nombreuses techniques pour remplir cette mission : analyse et synthèse de données disponibles, réalisation d'enquêtes spécifiques, recherche documentaire, conseil, participation à des formations et à des groupes de travail ... Il existe en France 25 ORS regroupés au sein de la FNORS (fédération nationale des ORS).



Retour en images



40 % des délégués MSA étaient présents ou représentés lors de l'assemblée générale du 12 juin 2012 à la Halle aux Grains de Blois.



Pascal Cormery (au centre) président de la MSA Berry-Touraine, entouré de Jean-Jacques François (à g.), 1er vice-président du conseil d'administration, et de Jean-Luc Cerneau (à dr.), directeur général de la caisse.



Pierre Olaya, président de la commission mutualiste, a présenté le rapport d'activité des échelons locaux.



Cyril Balme, agent comptable de la caisse, a présenté les résolutions financières de la MSA Berry-Touraine.



Les vœux des échelons locaux ont été portés à la connaissance de l'auditoire.

Retour en images



Pascal Cormery, Président du Comité de protection sociale des non salariés de la caisse centrale de la MSA, évoque le projet de mise en place d'indemnités journalières pour les exploitants agricoles.



Le directeur-général a présenté les principaux indicateurs de l'activité de la caisse en 2011.



Les médaillés 2012 (de g. à d.) : M. RABOIN, M. SOHIER, M. BEAUJOUAN, Mme COIGNEAU, Mme CÔME, Mme CAMPION, M. DOUCET, Mme PARYSECK, Mme PROVENDIER.

Moment de convivialité apprécié, le buffet est venu clôturer l'assemblée générale 2012.



**UN ESCARGOT
PROTÈGE
SA PEAU AVEC
SA COQUILLE**

**MAIS VOUS
N'ÊTES PAS
UN ESCARGOT**



Conception : Horizon Bleu/CCMSA/MSA Berry-Touraine - Crédits photos : iStock - Service Image(s) CCMSA - M. Busay

Votre corps est votre premier outil de travail : **préservez-le !**

La MSA a des solutions pour améliorer votre santé et votre sécurité au travail.

**Rendez-vous sur
www.msa-berry-touraine.fr**



L'essentiel & plus encore

Agenda

- ✦ 15 août : Comice de Tournon Saint Martin (36)
- ✦ 17 et 18 août : Concours de Labours et Comice à Ligueil (37)
- ✦ 18 et 19 août : Fête des Jeunes Agriculteurs à Montoire sur le Loir (41)
- ✦ 25 août : Comice de Chinon (37)
- ✦ 1er et 2 septembre : Fête des Jeunes Agriculteurs à Saint-Epain (37)
- ✦ 8 et 9 septembre : Fête des Jeunes Agriculteurs à Issoudun (36)
- ✦ 13 et 14 septembre : Session UCALP à Tours (37)

La MSA en actions - N° 9
Conception maquette et
réalisation : MSA Berry-Touraine,
19 avenue de Vendôme - 41023
Blois Cedex - Tél. 02 54 44 87
87 - www.msa-berry-touraine.fr
- Directeur de la publication :
Jean-Luc Cerneau - Impression :
SIGMAP - Crédit photos : CCMSA
Image(s) et MSA Berry-Touraine -
Tirage : 3 550 exemplaires - 3ème
trimestre 2012